



Prestaterre
Certifications



Forum du 29.03.2024

Intégration de la Taxinomie dans les référentiels BEE

(construction neuve & rénovation)



La certification du bâtiment,
tout simplement



NOTRE MÉTIER

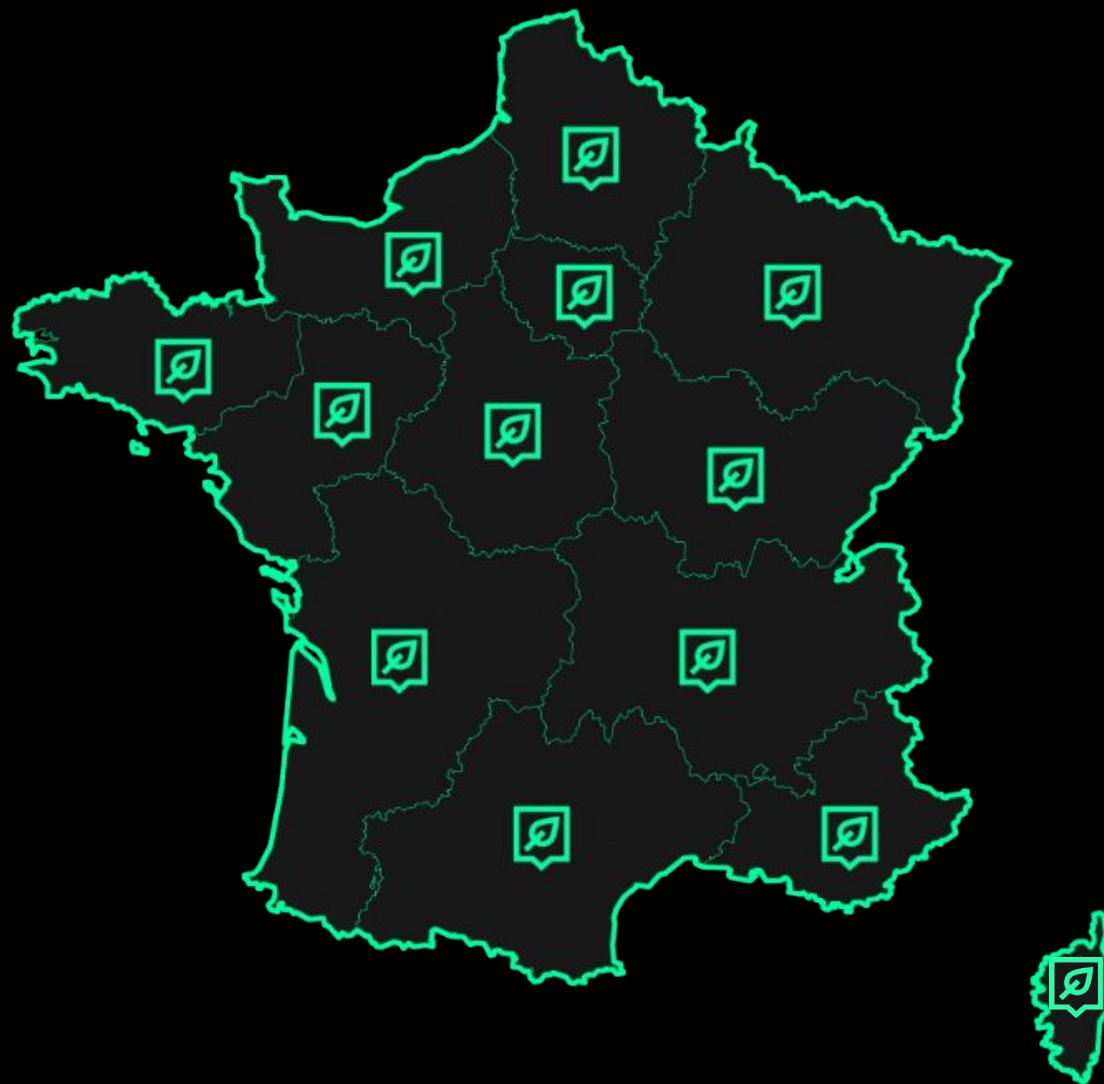
- Certifier la performance énergétique, environnementale et sociétale des bâtiments

NOTRE HISTOIRE

- Création en 2008
- Ex-filiale d'une ONG "Espace Info Energie"
- Esprit pragmatique
- Volonté "militante" de participer à massifier le nombre de bâtiments performants

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CHIFFRES CLÉS



2500

OPÉRATIONS EN COURS DE
CERTIFICATION PARTOUT EN FRANCE

120 000

LOGEMENTS

950 000 m²

DANS LE TERTIAIRE

LES CERTIFICATEURS ACCRÉDITÉS PAR LE COFRAC

Norme ISO 17065

	LOGEMENT		TERTIAIRE	
	NEUF	RÉNOVATION	NEUF	RÉNOVATION
				
				
				
				

NOS LABELS



Logement Neuf
Bâtiment Energie Environnement



Logement Rénovation
Bâtiment Energie Environnement



Tertiaire Neuf
Bâtiment Energie Environnement



Tertiaire Rénovation
Bâtiment Energie Environnement

LABELS PARTENAIRES & LABELS D'ETAT



NOUS PERMETTENT DE CERTIFIER
EN MENTION DE NOS RÉFÉRENTIELS



effinergie
Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments



BATIMENT
BIOSOURCÉ

NOS ENGAGEMENTS CLIENTS



EXPERTISE

- Compétence
- Professionnalisme
- Equipe 100% internalisée



PROXIMITÉ

- Interlocuteurs et binôme dédiés
- Réactivité : réponse sous 48h
- Suivi personnalisé



COÛT ADAPTÉ

- Tarification optimisée
- Aucune exclusivité
- Pas de surfacturation



SIMPLICITÉ

- Démarche pragmatique
- Libre choix des exigences pour l'adapter à chaque opération
- Opération mixte : 1 certificateur
- Certification de résultat et non de moyen
- Flexibilité



IMPARTIALITÉ

- Accrédité par le COFRAC
- Organisme intègre contrôlé par une commission indépendante



INNOVATION

- Evolution continue de nos méthodes et solutions
- Interface clients en construction



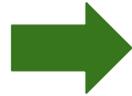
Prestaterre
Certifications

INTÉGRATION DE LA TAXINOMIE DANS NOS RÉFÉRENTIELS

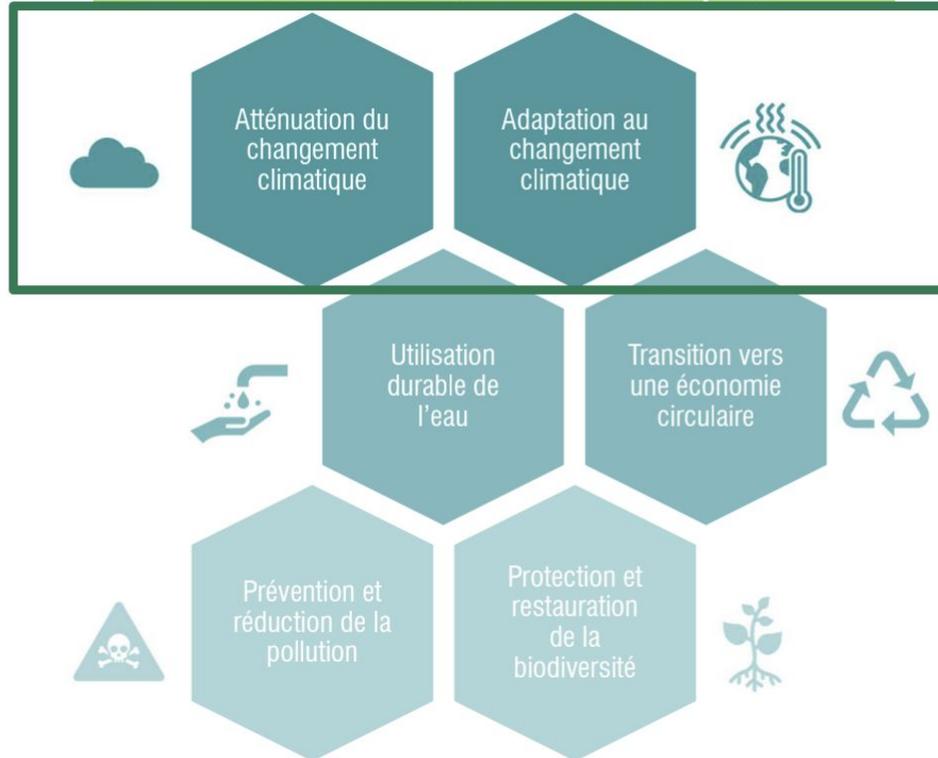
TAXINOMIE EUROPÉENNE (VERTE)

La taxonomie verte : qu'est ce que c'est ?

Une classification des activités vertes des entreprises



Seuls les 2 premiers objectifs sont traités dans les référentiels des certificateurs à date.



2023.0001 E01 A Objet de la présentation / de l'étude

3

- Les critères d'éligibilité pour les **objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique** ont été publiés en **juin 2021**.
- **L'éligibilité** était demandée dès **2022** et l'alignement dès **2023** pour les entreprises non financières.



- L'éligibilité pour l'économie circulaire sera demandée en **2024 sur 2023**, et le calcul de l'alignement serait calculé en **2025 sur 2024**.

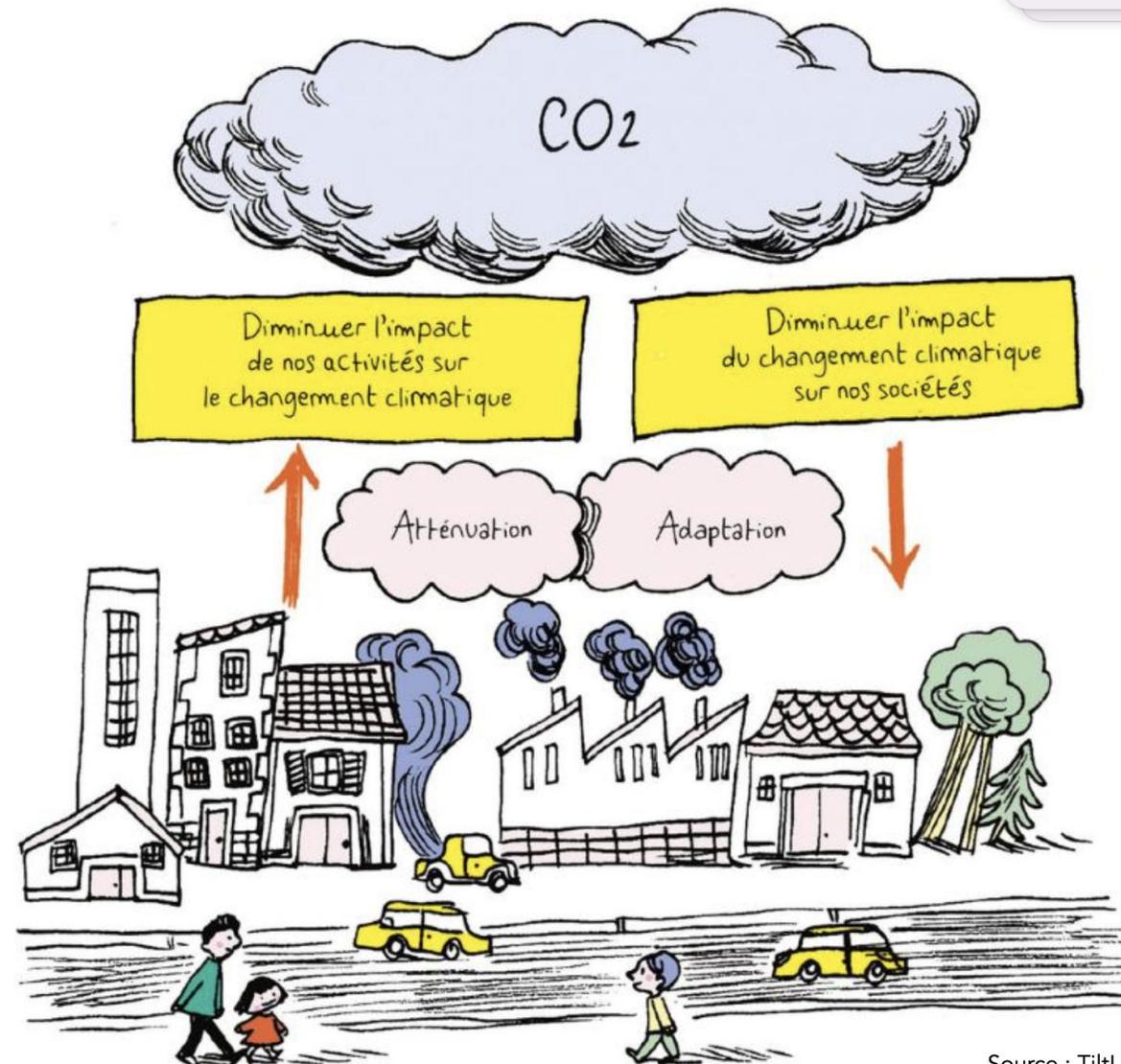


- L'immobilier n'est pas identifié comme un secteur pouvant contribuer substantiellement **aux trois autres objectifs liés à l'eau, la pollution et la biodiversité**

CHOIX ENTRE STRATÉGIE ATTÉNUATION ET ADAPTATION



Lutte vs Atténuation & Adaptation



Source : Tilt!

CHOIX ENTRE STRATÉGIE ATTÉNUATION ET ADAPTATION



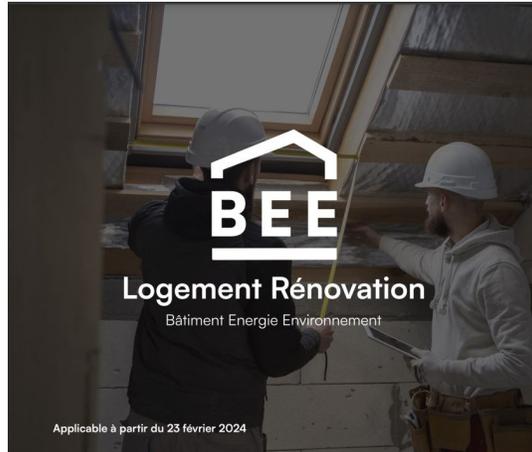
Pour obtenir la mention Taxinomie chez Prestaterre

Il faut obligatoirement choisir l'une ou l'autre des deux stratégies de la taxinomie européenne, à savoir :

- **l'atténuation** du changement climatique
- **l'adaptation** au changement climatique

et respecter l'ensemble des exigences associées.

4 RÉFÉRENTIELS (Cahiers des Charges)



**RÉFÉRENTIEL
BEE
LOGEMENT
NEUF**



**RÉFÉRENTIEL
BEE
LOGEMENT
RÉNOVATION**



**RÉFÉRENTIEL
BEE
TERTIAIRE
NEUF**



**RÉFÉRENTIEL
BEE
TERTIAIRE
RÉNOVATION**



ARCHITECTURE DE NOS RÉFÉRENTIELS

4 CIBLES



THÈMES



EXIGENCES

CIBLE N°1

ÉCO-CONCEPTION
& MANAGEMENT
DU PROJET

CIBLE N°2

LE BÂTIMENT
DANS SON
ENVIRONNEMENT

CIBLE N°3

SOBRIÉTÉ
ET EFFICACITÉ
DU BÂTIMENT

CIBLE N°4

USAGES &
QUALITÉ DE VIE

Comment repérer les exigences ?



1. Éco-Conception & Management du projet

Thème	Exigence	Points	Labels / Normes																							
			Sans mention	BPE	BPEC	BEE+	BEE+ Option TFPB	Habitat Qualité	Évaluation des charges	Qualité de l'air intérieur	Acoustique renforcée	Économie circulaire	Taxinomie européenne - Atténuation	Taxinomie européenne - Adaptation	Bonus de constructibilité	Label BBCA	Label BBCA option Contribution Neutralité	Label Bâtiment Biosourcé	Label E+C-	Label Effinergie+	Label BEPOS Effinergie 2013	Label BBC Effinergie 2017	Label BEPOS Effinergie 2017	Label BEPOS+ Effinergie 2017	Label Effinergie RE2020	
1.1 - Études préalables	1.1.1 - Analyse de site	20										X	X													
	1.1.2 - Diagnostic Produits, Équipements, Matériaux et Déchets (PEMD)	20									X															
	1.1.3 - Évaluation de l'énergie grise des matériaux	20																	R	X						
	1.1.4 - Simulation thermique dynamique	20																	R	R						
	1.1.5 - Potentiel d'éco-mobilité	5									O								X	X	X	X	X	X	X	X
	1.1.6 - Analyse d'opportunité Économie circulaire	20									X															
	1.1.7 - Diagnostic ressources, réemploi et réutilisation	30									X															
	1.1.8 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment	30									O	X	X													
	1.1.9 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment	20											X	X												
1.2 - Management du projet	1.2.1 - Désignation d'un référent environnemental	15				1	1																			
	1.2.2 - Cahier des charges environnemental	15				1	1																			
	1.2.3 - Suivi du volet environnemental du projet	15				1	1																			
	1.2.4 - Désignation d'un référent Économie circulaire	15									X															
	1.2.5 - Cahier des charges Économie circulaire	15									X															
	1.2.6 - Suivi du volet Economie circulaire	15									X															



Comment avoir le détail de l'exigence ?



1. Éco-Conception & Management du projet

1.1.1. Analyse de site

Est définie par "Analyse de site", toute analyse qui comporte les éléments suivants :

- Schéma de fonctionnement du site et paysage
- Liste des contraintes (monuments historiques, acoustiques, etc.)
- Proximité des commerces et transports en commun
- Collecte et tri des déchets ménagers
- Étude de sol et pollution des sols

Les points clés définis ci-après sont à intégrer à l'analyse :

1/ Schéma de fonctionnement du site :

Est défini par "schéma de fonctionnement du site", tout schéma qui comporte les détails suivants :

- Le projet (bâtiment)
- Les voies d'accès
- Les routes et voies ferrées
- Les sources de nuisances (bruit, odeurs, poussières, etc.)
- L'orientation
- Les éléments paysagers ayant une interaction directe ou indirecte sur le bâtiment en projet
- Les zones protégées à proximité du site (NATURA 2000, monuments historiques...)
- Les informations concernant l'état écologique des sols et des masses d'eaux souterraines situées sous la parcelle
- Les caractéristiques géologiques de la parcelle

Le schéma doit représenter les alentours du bâtiment dans un périmètre de 500 mètres.

2/ Liste des contraintes :

La liste des contraintes doit recenser les éléments susceptibles de créer des pollutions perceptibles dans l'environnement du projet :

- Pollutions sonores (route, voie ferrée, aéroport, etc.)
- Pollutions olfactives (zone industrielle, exploitation agricole, etc.)
- Pollutions visuelles (bâtiment mal intégré au paysage, panneaux publicitaires, etc.)
- Pollutions électromagnétiques (lignes à haute tension, antenne relais, etc.)

Il est possible d'obtenir ces informations en consultant la Mairie ou les documents d'urbanisme.

Ce document est destiné à la réflexion en amont sur le choix du site et à l'adaptation du projet en fonction de l'environnement. Les points sont donc attribués sur présentation du document, mais non pas suite à une analyse de son contenu.

3/ Proximité des commerces, services et transports en commun :

Pour valoriser la possibilité de "mobilité douce", la proximité des commerces d'alimentation, des services et des transports en commun est indiquée dans une liste, quand ceux-ci se trouvent à une distance de moins d'1 km :

- Commerces alimentaires
- Transports scolaires
- Transports en commun
- Médecin / pharmacie
- Établissement scolaire / crèche

Pièces justificatives à fournir :

- ⇒ Schéma de fonctionnement du site
- ⇒ Liste des contraintes
- ⇒ Localisation des commerces, services et transports en commun
- ⇒ Localisation des points de collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et tri)
- ⇒ Étude de sol
- ⇒ Diagnostic pollution des sols

COMPATIBILITÉ DES RÉFÉRENTIELS BEE AVEC TAXINOMIE



La taxonomie verte : les critères d'alignement par activité

Chaque activité et chaque objectif a ses critères SCC et DNSH

Activité	Objectif	Critères SCC	Critères DNSH		
7.1 Construction de bâtiments neufs	Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1 ■ CCS 2 ■ CCS 3 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Adaptation 1 ■ DSNH Gestion de l'eau 1 ■ DSNH Gestion de l'eau 2 ■ DSNH Economie Circulaire 1 ■ DSNH Economie Circulaire 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Pollution 1 ■ DSNH Pollution 2 ■ DSNH Pollution 3 ■ DSNH Pollution 4 ■ DSNH Biodiversité 1 ■ DSNH Biodiversité 2 	ajout d'un point réglementaire en pré-requis
	Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1 ■ CCS 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Atténuation 1 ■ DSNH Atténuation 2 ■ DSNH Gestion de l'eau 1 ■ DSNH Gestion de l'eau 2 ■ DSNH Economie Circulaire 1 ■ DSNH Economie Circulaire 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Pollution 1 ■ DSNH Pollution 2 ■ DSNH Pollution 3 ■ DSNH Pollution 4 ■ DSNH Biodiversité 1 ■ DSNH Biodiversité 2 	ajout d'un point réglementaire en pré-requis
7.2 Rénovation de bâtiments existants	Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1a ■ CCS 1b ■ CCS 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Adaptation 1 ■ DSNH Gestion de l'eau 1 ■ DSNH Economie Circulaire 1 ■ DSNH Economie Circulaire 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Pollution 1 ■ DSNH Pollution 2 ■ DSNH Pollution 3 	ajout d'un point réglementaire en pré-requis
	Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1 ■ CCS 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Atténuation 1 ■ DSNH Gestion de l'eau 1 ■ DSNH Economie Circulaire 1 ■ DSNH Economie Circulaire 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Pollution 1 ■ DSNH Pollution 2 ■ DSNH Pollution 3 	ajout d'un point réglementaire en pré-requis
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1a ■ CCS 1b ■ CCS 2 ■ CCS 3 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Atténuation 		
	Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ■ CCS 1 ■ CCS 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DSNH Atténuation 1 ■ DSNH Atténuation 2 		

Création de nouvelles exigences sur ces 3 thématiques



- ➔ Analyse du risque climatique
- ➔ Economie circulaire (déchet 70%)
- ➔ Evolutivité du bâtiment

2023.0001 E01 A Objet de la présentation / de l'étude

9

■ Exigences BEE alignées
 ■ Exigences BEE partiellement alignées
 ■ Exigences BEE manquantes
 ■ Hors champs

- **Stratégie Atténuation** du changement climatique (Neuf):

- CCS 1 - 3.1.2 Niveau RT2012-10% ou 3.3.1 Niveau RE 2020
- CCS 2 - 3.1.1 Niveau RT2012 ou 3.3.1 Niveau RE 2020
- CCS 3 - 3.2.1 Niveau Énergie 1 Carbone 1 (E1/C1) ou 3.3.1 Niveau RE 2020
- DNSH Adaptation 1 => ajout exigence - 1.1.9 Analyse des risques climatiques
- DNSH gestion de l'eau 1 - 4.1.2 Qualité des équipements de robinetterie
- DNSH Gestion de l'eau 2 - 1.1.1 Analyse de site => enrichissement (état écologique des masses d'eau souterraines)
- DNSH Economie circulaire 1 => ajout exigence - 3.5.3 Valorisation des déchets 70%
- DNSH Economie circulaire 2 => ajout exigence - 1.1.8 Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment
- DNSH Pollution 1 - C'est du réglementaire => ajout pré-requis (appendice C réglementaire)
- DNSH Pollution 2 - 4.4.1 ou 4.4.2 Qualité de l'air intérieur – Produits peu émissifs / certifiés (Neuf et rénovation)=> ajout prérequis (COV cancérigène)
- DNSH Pollution 3 - 1.1.1 Analyse de site
- DNSH Pollution 4 - 2.3.1 Charte chantier à faibles nuisances
- DNSH Biodiversité - 1.1.1 Analyse de site => enrichissement (zone protégées à proximité du site, Natura 2000, monuments historiques, etc)
- DNSH Biodiversité 2 - 1.1.1 Analyse de site => enrichissement (caractéristiques géologiques de la parcelle, etc)

- **Stratégie **Adaptation** du changement climatique (Neuf):**

- CCS 1 => ajout exigence -1.1.10 **Analyse des risques climatiques**
- CCS 2 => ajout exigence -1.1.10 **Analyse des risques climatiques**
- DNSH Atténuation 1 Hors champs d'application
- DNSH Atténuation 2 - **3.1.1 Niveau RT2012 ou 3.3.1 Niveau RE 2020**
- DNSH gestion de l'eau 1 - **4.1.2 Qualité des équipements de robinetterie**
- DNSH Gestion de l'eau 2 - **1.1.1 Analyse de site => enrichissement (état écologique des masses d'eau souterraines)**
- DNSH Economie circulaire 1 => ajout exigence - **3.5.3 Valorisation des déchets 70%**
- DNSH Economie circulaire 2 => ajout exigence - **1.1.8 Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment**
- DNSH Pollution 1 - *C'est du réglementaire => ajout pré-requis (appendice C réglementaire)*
- DNSH Pollution 2 - **4.4.1 ou 4.4.2 Qualité de l'air intérieur – Produits peu émissifs / certifiés (Neuf et rénovation)**=> ajout prérequis (COV cancérigène)
- DNSH Pollution 3 - **1.1.1 Analyse de site**
- DNSH Pollution 4 - **2.3.1 Charte chantier à faibles nuisances**
- DNSH Biodiversité - **1.1.1 Analyse de site => enrichissement (zone protégées à proximité du site, Natura 2000, monuments historiques, etc)**
- DNSH Biodiversité 2 - **1.1.1 Analyse de site => enrichissement (caractéristiques géologiques de la parcelle, etc)**

Exigences BEE logement neuf (Mention TAXINOMIE)



■ Ajout d'une nouvelle exigence ■ Le contenu de l'exigence est modifié/enrichi

Cible	Thème	Exigence	Taxinomie	
			Atténuation	Adaptation
1. Éco-Conception & Management du projet	1.1 - Études préalables	1.1.1 - Analyse de site ■	x	x
		1.1.8 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment ■	x	x
		1.1.9 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment ■	x	x
2. Le bâtiment dans son environnement	2.3 - Chantier à faibles nuisances	2.3.1 - Charte Chantier à faibles nuisances	x	x
3. Sobriété et efficacité du bâtiment	3.1 - Performance Énergie RT 2012	3.1.1 - Niveau RT 2012		x
		3.1.2 - Niveau RT 2012 -10%	x	
		3.1.3 - Niveau RT 2012 -20%		
		3.1.4 - Niveau Passif RT 2012		
		3.1.5 - Niveau Effinergie+		
		3.1.6 - Niveau BEPOS Effinergie 2013		
	3.2 - Performance Énergie Carbone RT 2012	3.2.1 - Niveau Énergie 1 - Carbone 1 (E1/C1)	x	
		3.2.2 - Niveau Énergie 2 - Carbone 1 (E2/C1)		
		3.2.3 - Niveau Énergie 3 - Carbone 1 (E3/C1)		
		3.2.4 - Niveau Énergie 4 - Carbone 1 (E4/C1)		
		3.2.5 - Niveau Énergie 1 - Carbone 2 (E1/C2)		
		3.2.6 - Niveau Énergie 2 - Carbone 2 (E2/C2)		
		3.2.7 - Niveau Énergie 3 - Carbone 2 (E3/C2)		
		3.2.8 - Niveau Énergie 4 - Carbone 2 (E4/C2)		
		3.2.9 - Niveau BBCA Standard RT 2012		
		3.2.10 - Niveau BBCA Performance RT 2012		
		3.2.11 - Niveau BBCA Excellence RT 2012		
		3.2.12 - Niveau BBC Effinergie 2017		
		3.2.13 - Niveau BEPOS Effinergie 2017		
		3.2.14 - Niveau BEPOS+ Effinergie 2017		
3.3 - Performance Énergie Carbone RE 2020	3.3.1 - Niveau RE 2020	x	x	
3.4 - Produits, matériaux et déchets du bâtiment	3.5.3 - Valorisation des déchets -Taxinomie compatible ■	x	x	
4. Usages & qualité de vie	4.1 - Usage rationnel de l'eau	4.1.2 - Qualité des équipements de robinetterie	x	x
		4.4 - Santé		
		4.4.1 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs	x	x
		4.4.2 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs certifiés		

Stratégie atténuation = RT2012 - 10 % à minima et E1-C1 ou RE 2020 (le seuil BBCA n'intégrant pas la partie énergétique, ils ne sont pas compatibles si pris seuls avec la Taxinomie)

Stratégie adaptation = Niveau réglementaire RT 2012 ou RE 2020

Exigence	Atténuation	Adaptation
3.3.1 - Niveau RE 2020		x
3.3.2 - Niveau Cep RE 2020 -5%		
3.3.3 - Niveau Cep RE 2020 -10%		
3.3.4 - Niveau Cep RE 2020 -20%		
3.3.5 - Niveau Cep,nr RE 2020 -5%		
3.3.6 - Niveau Cep,nr RE 2020 -10%		
3.3.7 - Niveau Cep,nr RE 2020 -20%		
3.3.8 - Niveau Bbio RE 2020 -5%		
3.3.9 - Niveau Bbio RE 2020 -10%		
3.3.10 - Niveau Bbio RE 2020 -15%		
3.3.11 - Niveau Bbio RE 2020 -20%		
3.3.12 - Niveau IC Énergie 2025		
3.3.13 - Niveau IC Énergie 2028		
3.3.14 - Niveau IC Construction 2025		
3.3.15 - Niveau IC Construction 2028		
3.3.16 - Niveau IC Construction 2031		
3.3.17 - Niveau Passif RE 2020		
3.3.18 - Niveau Effinergie RE 2020		
3.3.19 - Niveau Effinergie RE 2020 option BEPOS		
3.3.20 - Niveau BBCA Standard RE 2020		
3.3.21 - Niveau BBCA Performance RE 2020		
3.3.22 - Niveau BBCA Excellence RE 2020		

BEE TERTIAIRE NEUF (Mention Taxinomie)



■ Ajout d'une nouvelle exigence
 ■ Le contenu de l'exigence est modifié/enrichi

Cible	Thème	Exigence	Taxinomie		
			Atténuation	Adaptation	
1. Éco-Conception & Management du projet	1.1 - Études préalables	1.1.1 - Analyse de site ■	X	X	
		1.1.6 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment ■	X	X	
		1.1.7 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment ■	X	X	
2. Le bâtiment dans son environnement	2.3 - Chantier à faibles nuisances	2.3.1 - Charte Chantier à faibles nuisances	X	X	
3. Sobriété et efficacité du bâtiment	3.1 - Performance Énergie RT 2012	3.1.1 - Niveau RT 2012		X	
		3.1.2 - Niveau RT 2012 -10%	X		
		3.1.3 - Niveau RT 2012 -20%			
		3.1.4 - Niveau Passif			
		3.1.5 - Niveau Effinergie+			
		3.1.6 - Niveau BEPOS Effinergie 2013			
	3.2 - Performance Énergie Carbone RT 2012	3.2.1 - Niveau Énergie 1 - Carbone 1 (E1/C1)		X	
		3.2.2 - Niveau Énergie 2 - Carbone 1 (E2/C1)			
		3.2.3 - Niveau Énergie 3 - Carbone 1 (E3/C1)			
		3.2.4 - Niveau Énergie 4 - Carbone 1 (E4/C1)			
		3.2.5 - Niveau Énergie 1 - Carbone 2 (E1/C2)			
		3.2.6 - Niveau Énergie 2 - Carbone 2 (E2/C2)			
		3.2.7 - Niveau Énergie 3 - Carbone 2 (E3/C2)			
		3.2.8 - Niveau Énergie 4 - Carbone 2 (E4/C2)			
3.3 - Performance Énergie Carbone RE 2020	3.2.9 - Niveau BBCA Standard RT 2012				
	3.2.10 - Niveau BBCA Performance RT 2012				
	3.2.11 - Niveau BBCA Excellence RT 2012				
	3.2.12 - Niveau BBC Effinergie 2017				
	3.2.13 - Niveau BEPOS Effinergie 2017				
	3.2.14 - Niveau BEPOS+ Effinergie 2017				
3.5 - Produits, matériaux et déchets du bâtiment	3.5.3 - Valorisation des déchets - Taxinomie compatible ■		X	X	
			X	X	
4. Usages & qualité de vie	4.1 - Usage rationnel de l'eau	4.1.2 - Qualité des Équipements de robinetterie	X	X	
	4.4 - Santé	4.4.1 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs	X	X	
		4.4.2 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs certifiés			

Stratégie atténuation = RT2012 - 10 % à minima et E1-C1 ou RE 2020 (le seuil BBCA n'intégrant pas la partie énergétique, ils ne sont pas compatibles si pris seuls avec la Taxinomie)
 Idem pour le niveau passif (besoin en chaleur)

Stratégie adaptation = Niveau réglementaire RT 2012 ou RE 2020

Cible	Thème	Exigence	Taxinomie				
			Atténuation	Adaptation			
1. Éco-Conception & Management du projet	1.1 - Études préalables	1.1.1 - Analyse de site	X	X			
		1.1.6 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment	X	X			
		1.1.7 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment	X	X			
2. Le bâtiment dans son environnement	2.3 - Chantier à faibles nuisances	2.3.1 - Charte Chantier à faibles nuisances	X	X			
	3.1 - Performance Énergie RT 2012	3.1.1 - Niveau RT 2012			X		
		3.1.2 - Niveau RT 2012 -10%		X			
		3.1.3 - Niveau RT 2012 -20%					
		3.1.4 - Niveau Passif					
		3.1.5 - Niveau Effinergie+					
		3.1.6 - Niveau BEPOS Effinergie 2013					
	3.2 - Performance Énergie Carbone RT 2012	3.2.1 - Niveau Énergie 1 - Carbone 1 (E1/C1)		X			
		3.2.2 - Niveau Énergie 2 - Carbone 1 (E2/C1)					
		3.2.3 - Niveau Énergie 3 - Carbone 1 (E3/C1)					
		3.2.4 - Niveau Énergie 4 - Carbone 1 (E4/C1)					
		3.2.5 - Niveau Énergie 1 - Carbone 2 (E1/C2)					
		3.2.6 - Niveau Énergie 2 - Carbone 2 (E2/C2)					
3.2.7 - Niveau Énergie 3 - Carbone 2 (E3/C2)							
3.2.8 - Niveau Énergie 4 - Carbone 2 (E4/C2)							
3.3 - Performance Énergie Carbone RE 2020	3.2.9 - Niveau BBCA Standard RT 2012						
	3.2.10 - Niveau BBCA Performance RT 2012						
	3.2.11 - Niveau BBCA Excellence RT 2012						
	3.2.12 - Niveau BBC Effinergie 2017						
	3.2.13 - Niveau BEPOS Effinergie 2017						
	3.2.14 - Niveau BEPOS+ Effinergie 2017						
3.5 - Produits, matériaux et déchets du bâtiment	3.5.3 - Valorisation des déchets - Taxinomie compatible ■		X	X			
			X	X			
	4. Usages & qualité de vie	4.1 - Usage rationnel de l'eau	4.1.2 - Qualité des Équipements de robinetterie	X	X		
		4.4 - Santé	4.4.1 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs		X	X	
					X	X	
			4.4.2 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs certifiés				

- **Stratégie Atténuation** du changement climatique (Rénovation):

- CCS 1a - **3.1.6 Niveau 150** ajout pré-requis
- CCS 1b
- CCS2 **X** Hors champs d'application
- DNSH Adaptation 1 => ajout exigence - **1.1.10 Analyse des risques climatiques**
- DNSH gestion de l'eau 1 - **4.1.2 Qualité des équipements de robinetterie**
- DNSH Economie circulaire 1 => ajout exigence - **3.4.3 Valorisation des déchets 70%**
- DNSH Economie circulaire 2 => ajout exigence - **1.1.8 Dispositions prise pour l'évolutivité du bâtiment**
- DNSH Pollution 1 - C'est du réglementaire => ajout pré-requis (appendice C réglementaire)
- DNSH Pollution 2 - **4.4.1 ou 4.4.2 Qualité de l'air intérieur – Produits peu émissifs / certifiés** (Neuf et rénovation)=> ajout prérequis (COV cancérigène)
- DNSH Pollution 3 - - **2.3.1 Charte chantier à faibles nuisances**

- **Stratégie **Adaptation** du changement climatique (Rénovation):**

- CCS 1 => *ajout exigence -1.1.9 Analyse des risques climatiques*
- CCS 2 => *ajout exigence -1.1.9 Analyse des risques climatiques*
- DNSH Atténuation 1 Hors champs d'application
- DNSH gestion de l'eau 1 - **4.1.2 Qualité des équipements de robinetterie** (Neuf et rénovation)
- DNSH Gestion de l'eau 2 - **1.1.1 Analyse de site** => *enrichissement (État écologique des masses d'eau souterraines, etc)*
- DNSH Economie circulaire 1 => *ajout exigence - 3.5.3 Valorisation des déchets 70%*
- DNSH Economie circulaire 2 => *ajout exigence - 1.1.8 Dispositions prise pour l'évolutivité du bâtiment*
- DNSH Pollution 1 - *C'est du réglementaire => ajout pré-requis (appendice C réglementaire)*
- DNSH Pollution 2 - **4.4.1 ou 4.4.2 Qualité de l'air intérieur – Produits peu émissifs / certifiés** (Neuf et rénovation)=> *ajout prérequis (COV cancérigène)*
- DNSH Pollution 3 - **2.3.1 Charte chantier à faibles nuisances** (Neuf et rénovation)

BEE LOGEMENT RÉNOVATION (Mention Taxinomie)



■ Ajout d'une nouvelle exigence ■ Le contenu de l'exigence est modifié/enrichi

Cible	Thème	Exigence	Taxinomie	
			Atténuation	Adaptation
1. Éco-Conception & Management du projet	1.1 - Études préalables	1.1.9 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment ■	x	x
		1.1.10 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment ■	x	x
2. Le bâtiment dans son environnement	2.2 - Chantiers à faibles nuisances	2.2.1 - Charte Chantier à faibles nuisances	x	x
3. Sobriété et efficacité du bâtiment	3.1 - Performance Énergie	3.1.2 - HPE Rénovation 2009	x	
		3.1.3 - BBC Effinergie Rénovation 2024-première étape		
		3.1.4 - BBC Effinergie Rénovation 2024		
		3.1.5 - Niveau Passif		
		3.1.6 - Niveau 150		
		3.1.7 - Niveau 80		
		3.1.8 - Gain 30%		
		3.1.9 - Gain 40%		
		3.1.10 - Gain 50 %		
	3.1.11 - Gain 60 %			
		3.4.3 - Valorisation des déchets - Taxinomie compatible ■	X	X
	4.1 - Usage rationnel de l'eau	4.1.3 - Qualité des équipements de robinetterie	x	x
4. Usages & qualité de vie	4.4 - Santé	4.4.1 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs	x	x
		4.4.2 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs certifiés		

En rénovation

Stratégie atténuation = les niveaux BBCA **seuls** ne sont pas suffisants dans le cadre de la Taxinomie, il est effectivement nécessaire d'y associer une exigence concernant la performance énergétique du bâtiment.

Stratégie adaptation = Pas d'exigence sur la partie thermique

BEE TERTIAIRE RENOVATION (Mention Taxinomie)

■ Ajout d'une nouvelle exigence

Cible	Thème	Exigence	Taxinomie	
			Atténuation	Adaptation
1. Éco-Conception & Management du projet	1.1 - Études préalables	1.1.8 - Dispositions prises pour l'évolutivité du bâtiment ■	x	x
		1.1.9 - Analyse des risques climatiques sur le bâtiment ■	x	x
2. Le bâtiment dans son environnement	2.3 - Chantier à faibles nuisances	2.3.1 - Charte Chantier à faibles nuisances	x	x
3. Sobriété et efficacité du bâtiment	3.1 - Performance Énergie	3.1.2 - BBC Effinergie Rénovation Tertiaire	x	
	3.4 - Produits, matériaux et déchets du bâtiment	3.4.3 - Valorisation des déchets - Taxinomie compatible ■ 70% valorisation Matière déchets de construction et de démolition	x	x
4. Usages & qualité de vie	4.1 - Usage rationnel de l'eau	4.1.2 - Qualité des équipements de robinetterie	x	x
	4.4 - Santé	4.4.1 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs	x	x
		4.4.2 - Qualité de l'air intérieur - Produits peu émissifs certifiés		

En rénovation

Stratégie atténuation = les niveaux BBCA **seuls** ne sont pas suffisants dans le cadre de la Taxinomie, il est effectivement nécessaire d'y associer une exigence concernant la performance énergétique du bâtiment.

Stratégie adaptation = Pas d'exigence sur la partie thermique



ILS NOUS FONT CONFIANCE





Justine FROSTIN

- Responsable Développement Partenariats & Relations Institutionnelles
- 06 81 76 35 42
- justine.frostin@prestaterre.eu

Hugo ZAMBORAN

- Responsable Développement Commercial
- 06 98 57 33 11
- hugo.zamboran@prestaterre.eu

Carine THOMAS

- Directrice Générale
- 06 68 86 68 01
- carine.thomas@prestaterre.eu

CONTACT